

Procès verbal de
l'assemblée de département d'histoire
lundi 3 avril de 16h à 18h
Salle de conseil Lettres

Enseignants

Présents : Sophie Baby, Martine Clouzot (visio), David El Kenz, François Jarrige, Perrine Kossmann (visio), Sabine Lefebvre, Jérôme Loiseau, Hervé Mazurel, Hervé Mouillebouche, Philippe Poirrier (visio) Alain Rauwel, Léo Rosell, Odile Roynette, Christian Stein (visio), L.-H. Vignaud (visio), Jean Vigreux.

Excusés : Laurent-Henri Vignaud, Stéphane Gacon.

Etudiants :

Présents : Lyssandre Barron, Louis Beulaygue, Corentin Billoir, Clémence Bordet, Alicia Croce, Victor Davezies, Léa Drezet, Robin Dupuy, Benoit Federico, Arthur Galeron, Enzo Giroix, Marie Hérard, Maïwenn Jouquand, Hugo Lallement, Axel Lefebvre, Chloé Marichal, Clara Privé, Léa Valfort, Baptiste Rameau.

Secrétaire de séance : Christian Stein.

16h07 : le conseil restreint aux enseignants s'ouvre sous la présidence d'Hervé Mouillebouche.

Concernant les surveillances d'examens, le nombre des étudiants agoraphobes ou demandant des scripteurs lors des examens devient critique. Les directeurs de départements, réunis par la directrice de l'UFR, ont néanmoins exprimé leur refus unanime que des surveillances supplémentaires et spécifiques à ces étudiants soient assurées par les enseignants ; le problème de ces surveillances doit être réglé par l'université et/ou la cellule handicap. Le conseil d'UFR est sur la même ligne.

La crainte que les enseignants soient dans l'obligation de rentrer les emplois du temps dans la future application Ametis semble sans fondement.

Les responsables du master recherche, soutenues par l'ensemble du département, ont entrepris des démarches auprès des responsables administratifs afin que nous puissions conserver Claire Vannesse-Urbain dont le travail au service de nos masters est très apprécié.

Un collègue prétend que certains enseignants se sont fait numériser leurs copies d'examens par les secrétaires : cette pratique doit être proscrite s'il n'y a pas de cas de force majeure.

Plusieurs départements souhaiteraient que nos UE d'ouverture ne commencent qu'à 18h, ce qui entraînerait des cours allant jusqu'à 19h30, voire 20h : le Président demande leur avis aux enseignants présents. Ceux-ci sont divisés, avec des arguments pour (certains départements ont du mal à caler tous leurs cours ordinaires avant 17h, beaucoup d'universités proposent déjà des cours allant sans problème jusqu'à 20h...) d'autres considèrent les créneaux tardifs trop problématiques (journées trop longues, problèmes de transport pour étudiants et enseignants...).

Le Département a demandé 4 postes d'ATER qui ont été classés par l'UFR (2 en Médiévale, 2 en Contemporaine).

16h40 : les élus étudiants prennent place et le conseil plénier commence.

1. Approbation du procès-verbal de l'assemblée du département du 5 décembre 2023.

Le procès verbal est adopté à l'unanimité.

5. Maquettes et nouvelles offres de formation (1)

Sophie Baby (qui ne peut rester jusqu'au bout du conseil) remplace ici Stéphane Gacon pour évoquer plusieurs points concernant la L3 AMC. Globalement la formule sera reconduite à l'identique, mais se pose toute de même la question de la prise en compte de stages ou de l'« engagement étudiant ». Il faudrait aussi intégrer la question de la valorisation du parcours licence en lien avec la construction de candidatures aux masters de plus en plus sélectives.

Hervé Mouillebouche évoque aussi les UEs dites transversales de l'uB. Clara Privé rappelle que la prise en compte de l'engagement étudiant est un impératif ministériel qui est actuellement discuté par la CFVU.

3. Proposition de partenariat du département avec la *Pontificia universidad catolica del Peru (Lima)*.

Partenariat au niveau de l'uB, proposé à l'UFR par Fabien Georges, avec possibilité d'envoyer des masters. Sophie Baby accepte de devenir référente (et est obligée de quitter le conseil).

2. Point financier et budget

Hervé Mouillebouche présente un bilan des comptes et il reste encore environ 1500€ en propre au Département, à dépenser d'ici la fin de l'année, peut-être pour aider le nouveau professeur d'histoire grecque à s'équiper.

Demande de Sabine Lefebvre pour une hypothétique participation du Département aux frais du comité de sélection du professeur d'histoire grecque. La demande est écartée : ces comités doivent être pris en charge par l'UFR et les UMR.

4. Création de conseils de perfectionnement

Les départements ont désormais obligation de se doter de conseils de perfectionnement, comprenant des « professionnels » extérieurs, et produisant des rapports réguliers. Clara Privé souligne que les CPER ont souvent été confrontés au problème de l'inclusion de représentants des étudiants.

La fonction de ce nouveau conseil ayant toujours été *de facto* assurée dans notre département d'histoire par l'assemblée de département, notre conseil de département étant largement ouvert aux étudiants, le Président propose d'adosser les futurs CPER (licence et master) au conseil de département, afin de ne pas multiplier les réunions.

Le nom d'Edouard Bouhier, directeur des archives de la Côte-d'Or, est proposé comme expert extérieur : proposition adoptée à l'unanimité. Hervé Mouillebouche est chargé de recueillir son accord.

5. Maquettes et nouvelle offre de formation (2)

Le Président remercie et félicite les élus étudiants pour la qualité de leurs deux rapports : l'un suite à la réunion des représentants étudiants du 21 décembre 2022, l'autre suite à un questionnaire distribué aux L2 (55 réponses). Parmi les problèmes soulevés : manque de coordination des TD de « documentation et expression française, demande pour transformer les heures de « transdisciplinaires » en heures d' « objets et méthode de l'histoire » ; inadaptation des cours de « culture et usage du numérique » ; trop de cours différents et horaires trop lourd en L3 classique ; en master recherche, volume horaire trop important, et lourdeur du contrôle continu qui nuit à la rédaction du mémoire ; les étudiants sont plutôt favorables au maintien d'une seconde langue.

Martine Clouzot et Odile Roynette présentent la nouvelle offre de formation pour les master ; après une première année commune, les étudiants pourront désormais choisir entre trois parcours : Recherche, Archives, ou Histoire publique. Ce nouveau parcours sera financé par un allègement d'une centaine d'heures du M1 (demandé depuis longtemps par les étudiants) et des mutualisations avec les autres parcours.

Philippe Poirrier souligne qu'il faut rester attractif sur l'essentiel, surtout avec Monmaster qui ouvre la perspective des étudiants. Jean Vigreux évoque la question de l'alternance (ou pas) qui devra être prochainement tranchée.

La capacité est de 55 places en M1, pour environ 40 actuellement inscrits.

Concernant la licence, Hervé Mouillebouche indique que pour obtenir des marges de manœuvre financières, il faudrait réduire un peu le volume horaire des enseignements de CCS en les passant de 2h à 1h30. Les directeurs pédagogiques de licence présentent les résultats de leur réunion du 29 mars pour les nouvelles offres de formation :

- ◆ En L1, peu de modifications. Cela concerne surtout l'UE3 qui perdrait sa dimension transversale mais gagne un CM d' « Objets et méthodes » transféré du S2 vers le S1 et auquel seront adossés les TD de DEF. On en profitera aussi pour recalibrer les ECTS en fonction des horaires réels.
- ◆ En L2, pas de changement pour l'instant. Se pose toutefois la question de l'enseignement de CUN, obligatoire au S3 mais seulement lié aux UEO Géographie et Prépro au S4. Des discussions sont en cours avec M. Mazoyer sur les contenus et l'organisation au S4.
- ◆ En L3, la priorité était de réduire le volume horaire étudiants, et surtout le nombre de cours de majeures (actuellement 8 par semestre). Accessoirement d'en finir avec le système de tirage au sort entre CC et CT.
 - Le rêve aurait été de revenir à la maquette précédente, et de pouvoir offrir dans chaque matière un choix entre deux cours consécutifs (1h30 cours + 1h30 TD) : ce qui aurait permis de développer des cours plus spécifiques, mais cela aurait été extrêmement coûteux.
 - Plusieurs solutions ont été proposées (deux cours par période et par semestre avec majeure et mineure ; ou un seul cours par période, avec 2h de cours de 2h de TD).
 - Les membres de la commission licence ont finalement retenu une proposition moyenne : sur chaque semestre, les étudiants choisissent 4 cours sur 6 proposés, cours de 1h30 et TD de 1h30. Cette formule est financée par la réduction des cours de CCS. Par exemple :

S1 :	HA1 ou HA2	(cours et TD en demi-groupe)
	HMA1 ou MMA2	(cours et TD en demi-groupe)
	HM1	(pas de choix, cours et TD en groupe entier)
	HC1	(pas de choix, cours et TD en groupe entier)
S2 :	HA3	(pas de choix, cours et TD en groupe entier)
	HMA3	(pas de choix, cours et TD en groupe entier)
	HM2 ou HM3	(cours et TD en demi-groupe)
	HC2 ou HC3	(cours et TD en demi-groupe)

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18h07.

Le secrétaire de séance

